

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERIONS.

Annonces, la ligne : . . .	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Août 1880.

Bulletin politique.

LA CAUSE DU CONFLIT EN ORIENT.

Puisque la fatalité rouverte à cette heure la question d'Orient, et que de graves événements se préparent, au dire de tous, dans les provinces de la Turquie d'Europe, il importe de bien préciser la situation et les causes du conflit.

Pour faire à chacun sa part de responsabilité, il faut distinguer la question monténégrine de la question grecque : l'opinion tend à les mêler, et pourtant elles diffèrent sensiblement l'une de l'autre.

La question monténégrine a été discutée et résolue par le Congrès de Berlin avec l'assentiment de la Sublime-Porte, en ce sens que la cession de territoire à opérer a été parfaitement définie et que le sultan a accepté la ligne tracée.

Pour la Grèce, au contraire, le Congrès n'a fait qu'émettre un vœu assez vague d'une rectification de frontières, mais sans fixer aucune ligne de démarcation, et par conséquent sans imposer à la Porte une cession déterminée.

Dans la première question, il y a pour le Divan une obligation contractée, parfaitement définie et acceptée de part et d'autre ; — dans la seconde, il n'y a qu'une obligation d'entrer en négociations, par conséquent une certaine liberté de refus ou de consentement laissée à la Turquie.

Le conflit actuel a pour point de départ ces deux résolutions du Congrès de Berlin.

Nous n'hésitons pas à dire que pour la question monténégrine, dont elle avait accepté le règlement, la Porte s'est donné tort, puisqu'au lieu d'exécuter ce qu'elle avait consenti, elle a atermoyé, discuté et finalement refusé tout arrangement.

Aujourd'hui, Abbedin-Pacha aperçoit clai-

rement la faute commise ; mais il est un peu tard pour la réparer, quand la Ligue albanaise vient tout compliquer, en prenant position tout à la fois pour la Turquie contre le Monténégro et la Grèce, et aussi contre la Turquie si elle cède quelque chose.

Dans la question des frontières grecques, la faute au contraire est au Congrès de Berlin, qui l'a posée sans la résoudre, qui a émis un vœu platonique en faveur de la Grèce, mais sans rien déterminer et sans fixer les obligations de chacun.

Il y a bien eu depuis une conférence à Berlin pour régler cette affaire, et la conférence a, d'autorité, imposé à la Porte une ligne frontière qui lui fait perdre des positions stratégiques fort importantes.

Mais, en somme, cette conférence pouvait-elle changer le contrat synallagmatique du Congrès qui laissait encore à la Turquie quelque liberté d'appréciation et d'exécution ?

Nous savons bien toute l'importance qu'a, en pareille matière, une décision européenne ; peut-être la Sublime-Porte ferait-elle bien de céder à la demande des puissances.

Mais enfin, au point de vue du droit, elle n'en reste pas moins armée du traité de Berlin qui ne fait que lui donner un conseil sans lui imposer d'obligation, et que la conférence n'a pu changer en principe.

En résumé, pour le Monténégro, la Porte s'est soustraite à une obligation légale, à un contrat qu'elle avait accepté et signé ; — pour la Grèce, en dépit des décisions de la conférence, nous croyons qu'elle reste encore libre de négocier et de modifier une ligne-frontière qu'elle n'a pas consentie.

Voilà, ce nous semble, quels sont les deux points en litige.

Malheureusement, par suite de causes multiples, crises gouvernementales à Constantinople, mauvais vouloir du Divan, exigences démesurées de la Grèce, ferment de révolte au sein des provinces ottomanes, intrigues de certaines ambitions dans les Balkans, formation de la Ligue albanaise, — par suite, disons-nous, de tous ces événe-

ments, les deux questions se sont mêlées de telle sorte qu'il devient difficile de les séparer, et que les divers intérêts se groupent en prévision du conflit.

Le jour où M. Gladstone a eu la fatale idée de réveiller la question d'Orient, tout est rentré en ébullition depuis le Pirée jusqu'au Danube, depuis Andrinople jusqu'à Dulcigno. Aux deux questions de rectification de frontières grecques et monténégrines, se sont jointes une multitude de difficultés locales, la Roumélie voulant être affranchie comme la Bulgarie, la Serbie voulant encore quelques agrandissements, la Thessalie, la Macédoine et l'Épire demandant à leur tour l'indépendance. C'est une mêlée générale de tous les intérêts ; mais, au fond, il faut y reconnaître cette guerre éternelle de races qui, depuis quatre siècles, ensanglante les provinces de la Turquie d'Europe, et qui ne prendra fin qu'avec la domination ottomane.

Nous ne parlons pas dans cet article de l'intervention des puissances, ni de la position respective que chacune d'elles y peut prendre au nom de ses intérêts ou de ses ambitions. Nos lecteurs sont fixés à cet égard. Nous en avons dit assez pour faire comprendre la gravité d'une situation qui peut d'un moment à l'autre mettre le feu à l'Europe ; car l'empire ottoman ne s'écroulera pas sans une commotion terrible. Cette commotion, tout le monde l'entrevoit, aussi bien à Vienne qu'à Berlin et à Londres, parce que la liquidation orientale ne peut pas s'opérer sans conflit ; et les questions sont embrouillées de telle sorte que l'heure critique va sonner.

Aussi, en face de pareilles prévisions, nous n'avons qu'un seul vœu à formuler, au nom du patriotisme, c'est que, quoiqu'il arrive, notre gouvernement se tienne à l'écart et que la France se retire à temps de tout engagement comme d'un piège qui lui serait tendu.

Les nouvelles d'Orient sont aujourd'hui un peu moins rassurantes, mais il faut s'at-

tendre à ces hauts et à ces bas jusqu'à un règlement quelconque.

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES.

Voici les chiffres donnés par le gouvernement :

Résultats connus hier à 5 heures, se décomposant comme suit :
Républicains élus, 612 ; conservateurs élus, 213 ; ballottages, 54. — Total, 879.

Les républicains gagnent jusqu'à présent, toujours d'après les dépêches administratives, 150 voix. Mais la pression a été telle, et les protestations sont si nombreuses, que cette victoire nous paraît fort exagérée.

Des nombreuses dépêches particulières que nous recevons, il résulte que les renseignements donnés par le gouvernement sur les élections sont en grande partie inexacts. Jusqu'à cette heure, les conservateurs ne perdraient que 59 sièges, en tenant compte des sièges gagnés.

Etranger.

Vienne, 30 juillet.

Le grand shérif de la Mecque et les fanatiques mahométans continuent leurs instances auprès du sultan pour lui faire proclamer la guerre sainte, au lieu de se conformer aux décisions de la conférence de Berlin.

Scutari, 29 juillet.

Quatre bataillons monténégrins qui avaient attaqué les Albanais, ont été repoussés, mais en se retirant ils ont brûlé le village de Goschik.

Shang-Haï, 30 juillet.

Les dernières informations nous apprennent que Pékin est en proie aux dissensions. La guerre civile éclatera probablement.

Athènes, 30 juillet.

Le décret concernant la mobilisation de l'armée, signé par le roi, est attendu demain. Il sera publié avec le décret convo-

74 FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

Kita demanda les pigeons privés de la volière, du grain, de la mie de pain, qu'elle eut l'insigne cruauté d'émettre sous les aisselles de sa rivale et de répandre à flots dans sa poitrine, ses manches, son cou, puis lâcha ses pigeons qui se mirent à les becqueter. Ces milliers de picotements agaçaient Natile. Les muscles de son visage se contractaient.

— Ne remue pas ! cria la favorite, desserre les bras, que mes ramiers piquent leur pain.

Il y avait du Néron dans cette petite femme-là. Elle se révoltait. Je l'aurais bien étranglée.

La jambe de Natile prise de crampes se détendit. Le coude de Kita dérangé, les grains et les miettes enlûtés, les pigeons, éfarouchés, fuirent.

— Maître ! trépigna Kita, maître !

El-Méram s'approcha. On lui montra la jambe ployée. D'une main de fer il la roidit, et la remettant en place :

— Sème d'autres grains, et, si elle la reploie, fais-la toucher, dit-il.

J'en avais assez. Je fuis comme les pigeons. Néréisse revenait, je lui racontai dans mon indigna-

tion les amusements du monstre qu'elle avait pour compagnie.

— Adoudja et Natile sont aussi monstres que Kita, murmura-t-elle. Elles s'entre-griffent et s'entre-mordent. Mais retiens ton courroux. A l'explosion de ta colère, El-Méram nous bâtonnerait toutes.

Je l'entraînai au besquet de lauriers roses. Djellie et Zarie nous suivirent. Je me laissai tomber sur le tertre et j'attirai Néréisse.

— Renvoie ta négresse, lui dis-je intentionnellement ; nous allons avoir une explication franche ensemble, elle nous gênerait.

— Zarie ne comprend que l'arabe.

— Elle comprendra Ciott.

— Ciott est la Yone d'El-Méram.

— Siffle-la et livre-lui Zarie qui a l'imprudence de surveiller tous tes mouvements.

— Mignonne, te souvient-il qu'un jour j'avais frappé Saïda et fait jeûner Thalée trente-six heures.

— Il m'en souvient.

— Tu te mis à pleurer et me dis : Je me suis engagée vis-à-vis de ton père à ne jamais l'entretenir de religion, ni tenter de prosélytisme près de toi et ne puis l'enseigner conséquemment la doctrine du fils de mon Dieu, le Dieu de ton faux prophète. Mais s'il m'est interdit de te proposer pour modèle ces divins exemples de miséricorde et de justice, et de t'éclairer des célestes lumières de

la foi et de la charité du Christ qui te dirait : « Celle-ci est ta sœur », il ne m'est pas défendu de t'inspirer une compassion chrétienne pour ton prochain par la religion du *Moi*, religion universelle.

» Celui que vous qualifiez de législateur de l'Occident nous a transmis des préceptes évangéliques qui renferment la perfection dans son essence et unit riche, pauvre, païen, chrétien, roi, esclave en un même amour. Ces préceptes sont : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'autrui vous fit. Aimez-vous les uns les autres. » Suis-les, et quand tu auras à réprimander tes esclaves, avant de prononcer une parole, dis-toi : Si j'étais Thalée, voudrais-je qu'on me laissât sans manger ? Ton moi personnel s'indignera et la clémence te montera aux lèvres.

» Je ne suis pas une esclave, t'objectai-je. Une esclave, repris-tu, a une âme, un cœur, du sang comme tu as matière et affinité. Faire souffrir Thalée parce qu'elle est une esclave est une offense envers l'humanité. Mêlé nos larmes ; pourrais-tu au toucher, à l'œil, au goût, distinguer les nôtres des siennes ? Non. Car bien que jaillies de cœurs différents, elles sont sorties de la même source : la souffrance. Comme tu ne saurais établir de distinction entre nos larmes, tu ne dois pas les faire couler plutôt des yeux de Thalée que des miens. Songes-y, Néréisse, quiconque éveille la souffrance est mau-

dit de Dieu, détesté des hommes, il reçoit l'épithète de bourreau, et chacun s'en éloigne comme d'un pestiféré.

» Hélène, je suis ton précepte ; je ne maltraite plus mes esclaves ; je ne livrerai pas Zarie à Ciott.

— Tu me trompes sciemment, Néréisse ; Zarie n'est pas ton esclave, elle est la gardienne, Kita...

— La langue de Kita est une langue de léfala, elle distille le semm !

Un cri, un hurlement qui n'avait rien d'humain, affaibli par l'éloignement, arriva à nos oreilles.

— Néréisse ! m'écriai-je, on tue quelqu'un !

— Natile a été touchée ; on ne tue personne.

— Que veut dire *toucher* ?

— Natile aura remué, peut-être reployé sa jambe, et Kita a fait, à l'esclave qui entretient le brûlé-parfum, lui appliquer sur la peau le fer brû-

lant avec laquelle elle attise le feu.

Je tressaillis d'horreur.

— Néréisse, ma bien chère, dis-je à la jeune femme en l'enlaçant de mes bras, j'ai franchi la mer pour te retrouver, me réjouir avec toi si tu es heureuse, te consoler si tu es malheureuse. Qu'est-ce ? Il faut que tu m'avoues la vérité. Il faut que je sache si mes pressentiments sont fondés. Ne redoute point de me causer de la peine. Plus le mal sera grand, plus il sera guérissable. Mon mari est riche, influent. El-Méram a besoin de lui et concédera beaucoup à ses propositions. Tel sacrifice

quant probablement la Chambre pour la date du 20 septembre.

Le bruit court que des massacres ont été commis sur le mont Pélion.

Une dépêche de Larissa parle d'une sédition des bachi-bouzoucks qui, après avoir brûlé et pillé plusieurs maisons par suite de manque de solde, se seraient dirigés sur Volo.

Londres, 4^{er} août.

Ce n'est pas une force de 4,500 hommes, mais bien une armée de 12,000 hommes que le gouvernement met sur pied et se propose d'envoyer à Bombay.

La plus grande activité règne à Portsmouth; tout dépend de la situation à Caboul. Si la défaite des Anglais ne produit aucune révolte dans cette ville, l'échec sera facilement réparé, sinon c'est une nouvelle guerre qui commence. Le seul allié de l'Angleterre est le Kham de Khatlat, et encore ne peut-on pas trop compter sur lui, car la plupart de ses sujets lui sont hostiles à cause de ses relations avec le gouvernement indien.

Vienne, 1^{er} août.

Les deux empereurs se rencontreront à Ischel. Le prince de Roumanie et le prince de Sibérie qui, eux, ne se rencontreront pas, puisqu'ils viennent pour deux motifs diamétralement opposés, conféreront l'un après l'autre avec leurs Majestés. L'alliance avec la Roumanie est un fait accompli et c'est la plus solide garantie contre les panslavismes. Les deux princes ont un but identique; ils aspirent, en effet, l'un et l'autre à se faire reconnaître comme rois par l'Europe.

Berlin, 4^{er} août.

Le Prince impérial d'Allemagne passe en revue la flotte de la Baltique.

On sait que les opérations navales de cette année simulent un embarras pour empêcher toute flotte russe de forcer les détroits. Cette petite guerre navale a un grand succès.

Chronique militaire.

Une nouvelle qui intéresse tous les officiers de cavalerie. Dorénavant, le classement des militaires de cette arme ne sera plus fait par les commandants de corps d'armée, mais par les inspecteurs généraux.

Le sort des cuirassiers est définitivement fixé. Le comité de cavalerie voulait supprimer en bloc ce corps que Victor Hugo a appelé « épique ». Le général Farre, qui a eu des cuirassiers sous ses ordres, a pris un moyen terme. Sur douze régiments, six, les numéros pairs, formeront six régiments de carabiniers. Ils n'auront plus la cuirasse, et ils seront armés de la carabine; mais ils ne porteront pas encore maintenant ce titre de carabiniers. Il faut pour cela une loi.

En attendant, le 5^e cuirassiers verse des larmes de sang. Il quitte l'agréable garnison de Sens pour Saint-Mihiel.

Selon le *Figaro*, il serait vivement question, au ministère de la guerre, de renvoyer

prochainement la première portion de la classe de 1875 et la seconde portion de la classe 1878.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici le résultat complet, par commune, des élections au Conseil général pour les cantons de Saumur (Nord-Est), Montreuil-Bellay et Vihiers:

Canton de Saumur (Nord-Est).

	Inscrits.	Votants.	Bruas.	Bodln.
Allonnes,	616	490	233	257
Brain,	403	348	298	44
La Breille,	147	98	37	61
Nouillé,	248	184	93	91
Saumur,	62	49	7	42
Varennes,	608	433	228	226
Villebernier,	332	261	136	105
Vivy,	395	283	182	102
	2810	2168	1234	927

M. BRUAS est élu.

Canton de Montreuil-Bellay.

	Inscrits.	Votants.	Gigot.	Perrault.
Montreuil,	632	505	155	349
Antoigné,	181	159	114	45
Brézé,	253	228	138	90
Brossay,	87	76	43	33
Cizay,	176	140	99	41
Coudray,	272	211	139	72
Courchamps,	144	132	117	14
Saint-Cyr,	254	226	179	46
Epiéds,	225	184	126	58
Saint-Just,	117	109	81	28
Saint-Macaire,	182	139	93	63
Méron,	196	138	66	91
Puy-Notre-Dame,	484	428	293	133
Vaudelnay,	392	343	224	119
	3695	3051	1869	1182

M. GIGOT est élu.

Canton de Vihiers.

	Inscrits.	Votants.	Hector.	Peton.
Vihiers,	479	409	156	252
Aubigné,	149	126	68	58
Cernusson,	109	87	51	36
Cerqueux,	217	160	73	79
Cléré,	190	132	65	65
Coron,	587	380	113	266
La Fosse,	104	81	27	54
Saint-Hilaire,	409	309	262	46
Montilliers,	311	244	226	18
Nueil,	548	388	189	198
Passavant,	106	89	47	42
Saint-Paul,	315	214	139	72
La Plaine,	329	237	139	96
La Salle,	319	231	131	100
Somloire,	331	248	193	53
Tancoigné,	143	132	38	94
Tigné,	347	286	51	232
Trémont,	172	135	56	79
Le Voide,	247	192	132	59
	5412	4080	2156	1801

M. le comte HECTOR est élu.

Les élections au Conseil général dans les autres arrondissements de Maine-et-Loire ont obtenu les résultats suivants:

Angers (Nord-Ouest). — M. Oriolle, conservateur, élu, 2,455 voix; M. Lacombe, républicain, 1,897.

Angers (Nord-Est). — M. Maillé, républicain, élu, sans concurrent.

Louroux-Béconnais. — M. de Miculle, conservateur, élu, sans concurrent.

Tiercé. — M. Richou, conservateur, élu, sans concurrent.

Thouarcé. — M. de Soland, conservateur, élu, 2,995 voix; M. Glétron, républicain, 1,244.

Cholet. — M. Emile Goizet, conservateur, 2,634 voix; M. Marie-Baudry, républicain, 2,554; il y a ballottage.

Beaupreau. — M. le comte de Civrac, conservateur, élu, sans concurrent.

Chemillé. — M. le comte de Maillé, conservateur, élu, sans concurrent.

Champtoceaux. — M. le vicomte de la Bourdonnaye, conservateur, élu, 1,714 voix; M. Rivet, républicain, 754.

Montfaucon. — M. de la Blottais, conservateur, élu, sans concurrent.

Beaufort. — M. le docteur Grimoux, républicain, élu, 1,745 voix; M. Scévole de Livonnière, conservateur, 1,409.

Seiches. — M. Gaillard, républicain, élu, 1,204 voix; M. G. de Rochebouet, conservateur, 1,128.

Châteauneuf. — M. Janvier de la Motte, républicain, élu, 1,968 voix; M. Achille Joubert, conservateur, 1,066.

Le Lion-d'Angers. — M. Léonce de Terves, conservateur, élu, 1,833 voix; M. Le Chat de Tessecourt, républicain, 894.

Longué. — M. Monden-Gennevraye, élu, sans concurrent.

DISTRIBUTION DES PRIX AUX ELÈVES DES ÉCOLES DES FRÈRES.

La distribution des prix aux élèves des écoles des Frères a eu lieu samedi, dans la cour de l'Institution Saint-Louis, heureuse combinaison qui permet à un plus grand nombre de personnes de prendre part à cette fête de famille. Aussi, malgré la maussaderie d'un temps froid et pluvieux, qui semblait s'être inspiré de l'inclémence du baromètre administratif, l'assistance était-elle encore plus considérable que l'année dernière. Il ne suffit pas que l'ingratitude soit décrétée à Saumur pour qu'elle passe dans les mœurs de notre excellente population. C'est un moyen au contraire d'y raviver les sentiments d'affection, de reconnaissance et de justice pour une cause aussi bien gagnée parmi nous que celle des Frères. Ce que n'a pas pu faire, il y a cinquante ans, le libéralisme déjà dévoyé de 1830, le radicalisme impie et violent de 1880 ne l'obtiendra pas davantage; à moins qu'il ne rase tout par la base, ce qui évidemment ne saurait durer longtemps.

M. le curé de Nantilly, dans une chaleureuse improvisation, a remercié tous les dévouements qui se donnent la main pour conserver aux enfants de notre ville une

éducation vraiment chrétienne, cette éducation forte et salubre qui va jusqu'au cœur, et qui prépare le bonheur de la vie en faisant Dieu.

Si les instituteurs congréganistes ont la meilleure part, toujours et partout, dans le succès des concours publics où luttent leurs élèves, c'est qu'avant tout, dans leur modeste et admirable ministère, ils sont les hommes du dévouement complet, sans réserve, du devoir incessamment et joyeusement rempli sous l'œil de Dieu.

Et voilà le secret de la reconnaissance in-déracinable que les familles populaires ont vouée à ces véritables amis de leurs enfants. Voilà le secret des sympathies efficaces qui font aux Frères des écoles chrétiennes un rempart au jour du combat et qui ne sont pas près de faiblir.

La disposition de l'estrade, dans la cour d'honneur de Saint-Louis, outre le cadre généralement particulièrement heureuse, nous ailes chargées d'enfants joyeux, tout près des parents, et qui se recourbent à droite et à gauche vers l'assemblée comme pour l'embrasser, se prêtent merveilleusement au va-et-vient et à l'expression de la joie commune. Et les tout petits enfants étagés sur les gradins de l'estrade, aux pieds des paternelles autorités et des tables chargées de couronnes, ajoutent un dernier trait de grâce naïve à ce tableau de famille. Quand le même sentiment de fraternité chrétienne, qui met les cœurs si puissamment à l'unisson, circule dans une telle assemblée, la fête, n'est-ce pas, est complète.

M. Halbert est décidément un maître de musique d'un zèle et d'une habileté à toute épreuve. Il est difficile, sans être un peu du métier, d'imaginer ce qu'il faut de goût et de persévérance pour discipliner, avec un ensemble aussi satisfaisant, des voix enfantines tout à fait étrangères ou à peine initiées aux premières notions de la musique.

Avec la note et le rythme justes, il faut encore que le sentiment du morceau, l'âme du maître, passe goutte à goutte dans l'âme et le gosier des jeunes choristes improvisés.

Et nous avons eu des chœurs charmants, notamment le chœur de la *France en deuil*, d'une facture si large et si religieuse, et cette fantaisie d'une fraîcheur toute printanière où le cri du *grillon* et celui du *coucou* rivalisent d'entrain moqueur et de gaieté. Encore une œuvre d'un bon Frère de Paris; ces gens-là sont vraiment insupportables. Ils se mêlent de tout. Quand ils ont instruit leurs élèves, ils s'avisent encore de se faire enfants avec eux et artistes pour les amuser.

Les chœurs avaient d'excellentes basses, rondes et sûres, chose rare dans les réunions de chanteurs enfantins. Ces basses-là depuis longtemps ne vont plus à l'école, et plusieurs manient le cuivre ou l'archet encore mieux que leur gosier. Honneur à ces artistes de bonne volonté qui ont fait si grand plaisir aux oreilles les mieux exercées, et qui, du même coup, en prêtant leur concours à leurs petits amis et aux bons Frères, ont fait, ce qui vaut mieux encore, une excellente action.

qu'il exige, nous le ferons. Quelque difficile que ce soit de te délivrer, nous l'essayerons. Mais dis la vérité, ne la dissimule ni l'atténue. D'abord épousais-tu El-Méram de ton consentement? Comment votre mariage s'est-il fait?

— Mon père en quittant Alger déclara la guerre aux Français. Les tribus d'El-Méram combattaient avec les nôtres. Dans une rencontre où nous remportâmes un avantage signalé sur vos troupes, El-Méram déploya une valeur et un talent exceptionnels. Les chefs lui offrirent diverses récompenses.

— Unissez-moi à la fille de Ben-Messaoud, ma fiancée, dit-il, vous m'accorderez la plus belle de toutes.

— Mon père, acquiesçant aux vœux du vainqueur, m'annonça que j'éusse à devenir la femme du fils de Ben-Achém. Je lui révélai que j'aimais toujours Henry Kinstone, que je n'aimerais que lui, que El-Méram n'aurait pas mon cœur. Son affection hésitait quand Toumy, transporté de haine d'apprendre mon amour pour l'Anglais, me jura que Henry Kinstone s'était marié à Camille, qu'il n'avait jamais sérieusement songé à une Arabe et monta mon père contre moi. Le soir, j'étais donnée à El-Méram. Je ne lui cachai pas mes relations avec le chrétien. Il ne s'en formalisa pas et dit qu'il me ferait oublier ce caprice passager. Maître juste et bon, il m'adora deux années. Durant ces deux années, il fut à mes pieds sans obtenir une caresse,

un regard, un remerciement. A la fin, lassé de mes dédains, son amour s'affaiblit; il n'avait qu'une femme, il prit successivement Zamelle, Nehla, Aichée, Adoudja et Naïle. Je partageais leurs tentes. Elles étaient mes rivales. Je les voyais, indifférentes, s'empresser autour du maître, prévenir ses desirs, lui être agréables.

— Pourquoi n'accoures-tu pas avec tes compagnes au-devant de moi? me dit-il au retour d'une chasse au faucon.

— Me l'avais-tu demandé, maître? interjetai-je.

— La soudja d'un Caïd est-elle une esclave, qu'il faille siffler pour qu'elle se présente à l'époux? Désormais viens de toi-même! car, par la Kibla, tu te repentiras d'en attendre l'ordre. Tu es sauvage comme une biche, mais je suis fort comme le lion. J'ai dompté les cavales du désert, je soumettrai la gazelle; ne l'oublies pas!

— C'était une terrible menace dans la bouche d'El-Méram. Je n'allai pas davantage à lui. Il s'exaspera.

— Tu me braves!... fit-il. Que t'avais-je dit?... de ta volonté tu te fais esclave! Eh bien! vile esclave, tu vas l'être...

— Il me prit par les cheveux, me traîna dans la tente des femmes, et me jetant à leurs pieds qu'il me fit baiser:

— Néréfasc est votre abd (esclave), qu'elle vous

serve, dit-il.

— Mon abaissement réjouit les femmes qui m'enviaient. Elles me croyaient honteuse d'être tombée si bas. Je ne l'étais pas. A leur commandement je leur débrouillais leurs laines, je bourrais leur narguille, je lavais leurs métiers, je les éventaillais. Leurs grossiers reproches sur ma gaucherie, ma lenteur, mon incapacité, ne me blessaient pas. J'étais absorbée dans mes pensées, dans ton souvenir, dans le sien. Je rêvais à un pays sans soleil, à ses campagnes vertes, où j'étais avec lui et avec toi.

— Zamelle eut soif. Je versai de l'eau de la guerba dans une fandjane et la lui offris. Je crus qu'elle la prenait, je la lâchai: elle tomba sur le tapis et abîma le tissu de son métier.

— Maladroite! fit-elle froidement. Dëshabille-la, Doli.

— Et sifflant Ciott!

— La gazelle a cassé ma tasse; prends tes verges, abats sa tunique, fouette et ne la ménage pas.

— Le commandement de Zamelle, la favorite du Caïd, était sacré pour Ciott et Doli. Doli me devéttit. A l'infâme contact de ses mains sur mes épaules nues, le sang orgueilleux des Messaoud bouillonna dans mes veines; je me réveillai de mon rêve.

— Une esclave ne me flétrira pas! m'écriai-je frémissante. Et, repoussant Doli, je rompis le cer-

cle des femmes et m'adossai au mât de la tente.

— A l'injonction de Zamelle, furieuse que je lui eusse échappée, Doli vint pour achever de me dépouiller de mes vêtements. Mais j'étais redevenue la fille de Mohamed, la souveraine de Kadji, devant laquelle tout ployait et n'avait pas d'égal. D'un regard je fis ramper Doli à mes pieds, et, lui pressant la poitrine sous mon talon, je me croisai les bras.

— Ciott! fouette-la, crièrent Adoudja et Aichée.

— Mon attitude imposait à la négresse. Elle n'avança pas, mais durement me dit:

— La gazelle n'est plus l'imamndh du maître. Esclave de ses épouses on te châtiara par le fouet, le matrack et la verge. La résistance est inutile.

— Oui, fouette! fouette! vociférèrent les femmes.

— Bêtes immondes! race de lâches! fis-je dédaigneusement, laquelle d'entre vous oserait porter la main sur moi?

— A ce défi, elles dégainèrent leurs poignards et, m'agonisant d'injures, les brandirent pour me les lancer.

— Visez juste! leur dis-je. Aient daïda!

(A suivre.)

AUGUSTA COOPER.

Une charmante et instructive causerie, sur le choix d'un métier, intelligemment interprétée par une dizaine d'élèves, a singulièrement intéressé les nombreux spectateurs.

De part et d'autre, chacun voulait faire primer sa profession; mais de jeunes agromomes, par des raisonnements irréfragables, ont prouvé que la leur ne souffrait pas de comparaison possible; aussi, aux applaudissements chaleureux de tous, leur cause a-t-elle été gagnée d'emblée. Rien de plus attrayant que ces avocats imberbes pleins de verve et d'à-propos.

N'oublions pas enfin le progrès de la musique instrumentale. Deux morceaux sur-tout, d'un rythme moelleusement cadencé, ont été exécutés avec une sobriété de son, une entente des nuances et un fondu peu ordinaire en de tels orchestres.

Si le mauvais temps ou les foudres municipales vous ont retenus loin de nous, vous êtes un lecteur, que vous avez perdu.

Voici la liste des principaux lauréats :

Ecole de la rue Duplessis-Mornay.

Eugène Chalopin, Victor Goanvic, Raoul Loiseau, Anatole Michelet, Alexis Jamin, Louis Dupleix, J.-B. Meunier, Eugène Chailou, Léon Pichard, Georges Gouyon, Auguste Bergé, Ernest Vilgrain, Auguste Deruet, Henri Delarue, Joseph Chailou, Charles Chauvet, Albert Thiffoine, Gaston Birot, René Rolland, Paul Lasnier, Emile Richer, Raoul Menochet, Camille Sialelli, Eugène Balu, Edouard Charrueau, Victor Bechet, Auguste Barbot, Eugène Lascou, Auguste Derouin, Henri Portemann, Henri Blandin, Raoul Birot, Eugène Veubert, Henri Bodin, Eugène Levadou, Alexis Buhr, Gustave Chauvat, Albert Grimault, Julien Grommaire, Louis Droucheau, Joseph Girardin, Armand Girard, Emile Segré, Raymond Guignon, Eugène Richer, Louis Houdemont, Jules Poirier, Albert Bastian, Georges Birot, Louis Bechet, Alphonse Charrueau, Louis Allary, Adolphe Legros, Jules Bécharel.

Ecole de la Visitation.

Charles Delarue, Clément Tesnier, Prosper Malécot, Henri Trochu, Joseph Besnard, André Blaitreau, Pierre Baron, Jules Maronneau, Léon Beugnon, Albert Turpin, Pierre Pigeonneau, Adrien Dupuy, Louis Ferrand, Joseph Besnard, Auguste Laigle, Louis Tortu, Simon Tesnier, Louis Ravau, Louis Varon, Constant Housseau, Auguste Gallais, Pierre Gué, Jean Boyer, Louis Maréchal, Paul Prêtre, Louis Fougerolle, Charles Guiocheau, Louis Royer.

Une enquête administrative est ouverte à partir d'aujourd'hui à la Mairie de Saumur, et pendant quinze jours, sur le projet formé par le Conseil municipal de démolir les maisons acquises par la Ville de MM. les héritiers Chedeau, Martin-Fortris, Leménager, Trubert et Godbillon, situées place Saint-Pierre, rue du Petit-Maure et rue Dacier, en vue d'agrandir la place Saint-Pierre.

Il existe un fonds spécial pour permettre de dégrever en partie ou en totalité de leurs contributions, conformément à l'arrêté du 24 floréal an VIII, les contribuables qui ont éprouvé des pertes par suite d'événements extraordinaires, de gelées, de grêle, ou autres inépuables.

Beaucoup des intéressés ignorent cette disposition, de telle sorte que les ressources allouées dans ce but ne sont que partiellement employées.

En exécution des instructions du ministre de l'intérieur, les préfets viennent en conséquence de rappeler à leurs administrés l'existence de ce fonds, qui peut, dans certains cas, rendre les plus grands services aux cultivateurs.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR.

AVIS AUX DÉPOSANTS.

En exécution de l'article 4 de la loi du 7 mai 1853, le Conseil d'administration informe les intéressés que les dépôts ci-dessous énoncés, abandonnés par leurs titulaires depuis l'année 1850, seront au 1^{er} janvier prochain convertis en rentes sur l'Etat, et que toutes les inscriptions de rentes achetées par application de cette mesure, ou mentionnées dans la présente publication, seront remises à la Caisse des dépôts et consignations. Les ayant-droit sont, en conséquence, invités à faire, avant le 31 décembre prochain, toutes les

diligences nécessaires auprès de la Caisse d'épargne pour prévenir la conversion de leurs dépôts en rentes et la consignation des inscriptions de rentes.

Les dénommés ci-dessous auront droit, au 31 décembre 1880, aux sommes ci-après désignées.

Livret n° 5,266. — Chevallier, Marie, âgée de 26 ans au 21 mars 1847, domestique chez M. Brière, pharmacien à Saumur, — dernière opération, 11 juin 1850, — remboursement, — aura droit à..... 83 fr. 87

Livret n° 5,872. — Lechaud, François, âgé de 25 ans le 20 février 1848, tailleur de pierre, né à Bassio (Creuse), — dernière opération, le 29 décembre 1850, — achat de rente, — aura droit à 104 85

Livret n° 6,083. — Pillet, Marie, âgée de 47 ans au 17 juin 1849, domestique à Munet, commune de Distré, — dernière opération, le 20 janvier 1850, — remboursement, — aura droit à..... 3 28

Livret n° 6,102. — Dunayo, Marie, âgée de 22 ans au 15 juillet 1849, née à Saint-Martin-de-la-Place, domestique Saumur, — dernière opération, le 27 janvier 1850, — remboursement, — aura droit à..... 2 78

Livret n° 6,497. — Cascaux, Alexandre-Louis-Joseph, époux de Françoise-Eulalie Néron, marchand de bière, à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, — dernière opération, le 18 août 1850, — versement, — aura droit à..... 19 62

Total..... 214 fr. 40

UNE BANDE D'INCENDIAIRES.

Sous ce titre, on lit dans l'*Avenir de la Mayenne* :

« Les sinistres qui, la semaine dernière, ont jeté l'effroi dans notre ville et dans nos campagnes, les incendies allumés à Loigné et à Châteaugontier, sont dus à la malveillance d'une bande d'enfants. Déjà la police a arrêté deux de ces jeunes criminels et en a obtenu des aveux complets. Un troisième est au violon; il nie sa complicité. Un quatrième est indiqué par l'un des détenus comme ayant participé aux sinistres penchants de la dangereuse troupe.

» Jégu (Stanislas), âgé de 15 ans, dont les parents habitent au Martray, paraît être le chef de la bande.

» Depuis longtemps déjà il échappe à la surveillance de ses parents, disparaît pendant plusieurs jours pour courir la campagne, couchant çà et là, dans le premier coin venu. Il y a quinze jours environ, son père, désespérant de le retenir, faisait des démarches pour obtenir son admission dans une maison de correction. Que son projet n'a-t-il réussi ! Une difficulté relative à une pension que le père ne put s'engager à payer en est la cause, assure-t-on. Cette difficulté est levée maintenant, mais à quel prix !

» La police surveillait de près ce petit malfaiteur. Son arrestation fait le plus grand honneur à la perspicacité de M. le commissaire en chef.

» En revenant du feu, vendredi dernier, vers quatre heures du matin, ce fonctionnaire remarqua, assis sur le trottoir de la rue Neuve, près celle d'Audibon, un enfant que plusieurs personnes questionnaient sans pouvoir obtenir aucune réponse. Il s'approcha; mais l'enfant, qui le reconnut, quitta subitement son attitude indifférente et s'enfuit.

» Depuis trois jours, Jégu n'avait pas paru chez ses parents; quand il revint, la police voulut compléter son enquête en l'interrogeant. L'enfant reconnut qu'il était l'auteur des incendies de Loigné et de Châteaugontier; il désigna comme son complice le petit Beline (Alfred), âgé de 14 ans.

» Ces enfants et plusieurs autres, que nous nous abstenons de nommer jusqu'à nouvel ordre, étaient allés, dans la soirée du 22, manger à la ferme de la Hénauderie, de Loigné. C'est après ce repas que, par charité, on leur avait donné, qu'ils mirent le feu sous le hangar de la ferme.

» A dix heures et demie, ils étaient de retour à Châteaugontier, où, après avoir acheté des allumettes dans une épicerie, ils se dirigèrent vers la route de Sablé.

» Ils avisèrent la maison des époux Viel et se réfugièrent dans la remise du bout. Ce qu'ils avaient fait à Loigné, ils le recommencèrent. Mais les fagots brûlaient trop lentement.

» Entre les perches qui formaient un faux plancher, du foin retombait en longues mèches; l'idée que cela flamberait mieux vint à l'esprit des petits criminels: ils se hisserent et mirent le feu. Puis, prenant un peu de foin pour allumer un nouveau foyer, ils abandonnèrent la remise et se rendirent dans le chantier Doreau.

» Contents d'eux, les petits incendiaires ont contemplé leur œuvre de la cour de la Gare, où ils se sont cachés au premier signal d'alarme.

» Dans la maison des époux Viel, l'homme, la femme, et leur petit enfant de deux ans et demi, dormaient paisiblement et pouvaient être brûlés vifs.

» Jégu et Beline ont déclaré que, le 14 juillet, ils avaient volé des lanternes vénitienes sur la Promenade, et que, dans les nuits suivantes, ils avaient essayé, mais en vain, de mettre le feu à des planches qui étaient disposées sur les quais.

Faits divers.

UNE CANTINIÈRE DÉCORÉE.

On peut voir tous les matins aux Halles centrales, à Paris, où elle fait le commerce des légumes, une femme âgée d'environ 55 ans, aux cheveux noirs, aux traits dépourvus de rides et dont la physiologie respire le courage et l'énergie. C'est la nommée Annette Drevon, cantinière au 32^e de ligne du 2^e régiment de zouaves, qui a suivi nos régiments en Afrique, en Crimée, en Italie et sur les bords du Rhin.

Nous avons en France cinq ou six femmes décorées de la Légion d'Honneur, mais Annette Drevon est la seule qui ait obtenu ce signe de distinction pour un fait glorieux accompli sur le champ de bataille.

C'était à la prise de Magenta. Dans la mêlée, deux soldats autrichiens s'étaient emparés d'un drapeau du 2^e de zouaves. Annette Drevon, témoin de cette scène, se précipita sur eux au milieu d'une grêle de balles, tue l'un, blesse l'autre de deux coups de revolver, et revient triomphante, agitant le drapeau qu'elle vient de sauver!

C'est pour ce fait qu'elle a été décorée. Ce n'est pas la première fois qu'Annette a fait preuve de témérité et de hardiesse. Pendant la guerre franco-allemande, elle suivit le 32^e régiment de ligne, dont elle était alors l'une des cantinières. Un jour, après l'armistice, se trouvant sur un chemin public, aux portes de Thionville, elle fut grossièrement insultée par un soldat bavarois. Annette lui tira à bout portant un coup de revolver et l'étendit roide mort.

Arrêtée presque aussitôt, elle fut jugée peu de jours après par un conseil de guerre séant à Metz, et condamnée à la peine de mort. Le jour fixé pour son exécution, le hasard voulut que le prince Frédéric-Charles se trouvât à Metz. Ayant appris qu'on allait fusiller une femme, il se fit remettre immédiatement le dossier de son procès et, après en avoir pris connaissance, il fit surseoir à l'exécution. Quatre jours après, Annette Drevon recevait sa grâce entière et était renvoyée en France.

Cette héroïne obscure, qui a porté le bidon pendant près de trente ans, est originaire de Clermont-Ferrand. Au mois de juin 1874, elle fut reçue en audience privée par le maréchal de Mac-Mahon, qui lui accorda un petit secours en argent. Elle demeurait alors rue Vendôme, 45, quartier de Montrouge, qu'elle a quitté depuis quelque temps. C'est avec ce faible subside qu'elle se livre au commerce de légumes, ce qui lui permet aujourd'hui de vivre honorablement, sans rien demander à personne.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 1^{er} août 1880.

Depuis quelque temps, la Bourse semble vouée aux causes d'hésitations de toute espèce. Nos rentes, malgré leurs tendances favorables, ont subi l'influence des préoccupations de la politique extérieure, et tout récemment elles ont été encore enravées dans leur reprise par la nouvelle de la défaite des troupes anglaises dans l'Inde. Mais tout fait présumer que ces impressions, en raison même de leurs origines, seront de peu de durée sur notre marché.

La rente 5 0/0 a fait hier en clôture 119.80. Les fonds d'Etat étrangers, Italien et Florin d'Autriche, dont l'allure se règle d'habitude sur celle de notre fonds français, sont de leur côté en légère reprise, le premier à 83, le second au-dessus du cours de 75.

Il faut signaler cependant, au milieu des incertitudes qui pèsent sur nos rentes, une animation très-

marquée sur quelques-unes des valeurs de nos institutions de crédit. On recherche tout particulièrement les actions de la Banque d'Espagne à 790. On fait également bon accueil aux obligations 500 francs 4 0/0 de la Banque hypothécaire, d'ailleurs un placement absolument garanti par une hypothèque de premier ordre, et dont le revenu est supérieur soit à celui de nos rentes 5 0/0, soit à celui des obligations de nos grandes Compagnies de chemins de fer.

Le placement des Bons privilégiés de l'Assurance financière a été un très-grand succès pour la Société française de Crédit. Le nombre des titres offerts n'a pas suffi aux demandes. On se rappelle que ces Bons privilégiés, remboursables à 2,500 francs, étaient offerts au public au prix exceptionnel de 420 fr.

Nous retrouvons le Crédit lyonnais à 925. La Banque de Paris est à 1,040 et le Crédit foncier à 1,240. La Banque parisienne est toujours l'objet de réalisations. La Rente foncière parisienne est sans affaire.

Le Crédit mobilier fait 620, cours faible. Les valeurs du groupe du Crédit mobilier espagnol ne sont plus à garder en portefeuille. Elles sont destinées à perdre, couche par couche, les plus-values qu'elles avaient acquises.

La Banque du Midi voit affluer les demandes en obligations de la Compagnie de chemin de fer et de navigation d'Alais au Rhône à la Méditerranée. C'est du reste, aujourd'hui même, que s'ouvre la souscription à ces titres. L'affaire est toute d'avenir; elle est assurée par des traités, consentis à l'avance, d'un trafic dont les bénéfices suffisent amplement au service des intérêts et de l'amortissement.

On tient fermement à 472.75 les obligations des Chemins de fer brésiliens. Le gouvernement du Brésil leur accorde une garantie de 7 0/0 pour l'intérêt et l'amortissement. Les calculs de parité avec la Rente brésilienne feraient ressortir ces titres à 495 fr. C'est donc, au cours actuel, un bénéfice net de 22 fr.

On fait 720 sur les actions de la Réassurance (Compagnie française de Réassurance). La Foncière austro-hongroise se traite à 315. Nous engageons les capitalistes à hâter leurs demandes d'actions nouvelles de la Société générale d'Assurance, dont le placement est près d'être terminé.

Marché de Saumur du 31 juillet.

Blé com. (l'ha)	—	Huile de noix	50	120	—
Blé nouv. (l'ha)	24	Huile de chène	50	—	—
Froment (l'ha)	24	Graine trèfle	50	—	—
Halle, moy.	74	— Luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	85	—
Orge	65	— Luzerne	780	85	—
Avoine, bar.	50	Paille	780	50	—
Fèves	75	— 50	Amandes	50	—
Pois blancs	80	— 48	Cir jaune	50	190
— rouges	80	— 36	Chanvres 1 ^{er}	—	—
Graine de lin	70	— 2	qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	— 17	— 2 ^e	—	—
Farine, culas	157	— 64	— 3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 50).	
Coteaux de Saumur, 1877	1 ^{re} qualité 125 à 150
Id.	2 ^e id. » à 110
Ordin., env. de Saumur 1877	1 ^{re} id. » à 110
Id.	2 ^e id. » à 100
Saint-Léger et environs 1877	1 ^{re} id. » à 110
Id.	2 ^e id. » à 100
Le Puy-N.-D. et environs 1877	1 ^{re} id. » à 100
Id.	2 ^e id. » à 90
La Vienne, 1877	85 à 90
ROUGES (2 hect. 50).	
Souzay et environs, 1877	» à 150
Id.	» à 150
Champigny, 1878	1 ^{re} qualité » à 215
Id.	2 ^e id. » à 150
Id. 1877	1 ^{re} id. » à »
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1877	» à »
Varrains, 1878	» à 150
Bourguell, 1878	1 ^{re} qualité » à 160
Id.	2 ^e id. » à 150
Id. 1877	1 ^{re} id. » à »
Id.	2 ^e id. » à »
Restigné 1878	» à 150
Id. 1877	» à »
Chinon, 1878	1 ^{re} id. » à 150
Id.	2 ^e id. » à 140
Id. 1877	1 ^{re} id. » à »
Id.	2 ^e id. » à »

L'Eau et la Pommade Philétheires sont indispensables pour la bonne hygiène de la chevelure. Il faut les ranger parmi les plus précieuses inventions du Docteur GAZENAVE. Mieux qu'aucune autre préparation, l'Eau Philétheire nettoie parfaitement la tête et combat les pellicules; la Pommade du même nom complète l'action de l'eau, nourrit le cheveu, prévient sa chute et lui donne la souplesse et le brillant, qui sont les plus sûrs indices de sa bonne santé. — Paris, 47, Avenue de l'Opéra. Dépôt à Saumur, chez M. Machel, coiffeur.

Un bon Conseil pour tout le monde.

La plupart des maladies qui frappent l'humanité, l'Anémie, le Rachitisme, les Dartres, les Eczéma, la Phthisie, la Goutte, le Cancer, etc., ont pour cause une altération du sang.

Le ROB LECHAUX, merveilleuse concentration des principes toniques, rafraîchissants, dépuratifs et iodurés du Cresson, de la Salsepareille rouge, du Quina et de l'éc. d'or, amène, purifie le sang, chasse les principes morbides et les vices impurs causes de maladies; détruit tous les restes des affections spéciales; stimule l'appétit, active la nutrition et la formation des globules rouges du sang, tonifie les fibres et les chairs; donne en quelques jours aux jeunes filles anémiques, aux enfants pâles, chétifs et lymphatiques, les couleurs, les forces et la gaieté; réveille les fonctions vitales; rend la vigueur qui s'enfuit aux convalescents; aux personnes sur le retour et aux vieillards affaiblis; équilibre les éléments du sang et prévient ainsi l'apoplexie et la congestion. — Le fl., 4 fr.; 6 fl. pour 1 cure, expédiés fr. 21 fr. Dép. gén. LECHAUX, Ph^{ic}, rue St-Catherine, 164, Bordeaux. Broch. int^{er} P. Nombreuses attestations.

